

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 janvier 2014**

Objet : Révision du plan de financement pour le raccordement en très haut débit des zones d'activité de Beauchamp et du Monteil sur la commune de Blanzac (87)

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux janvier, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Ducourtieux)	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En référence à la délibération N°331 du 2 avril 2013 et au vu du coût définitif des travaux réalisés sur la commune de Blanzac (raccordement des entreprises situées sur les zones d'activité de Beauchamp et du Monteil), il est nécessaire de réviser le plan de financement pour cette opération

Le coût prévisionnel initial à la charge de DORSAL s'élevait à 38 030 € HT. Son coût définitif s'élève à 38 341.47 euros HT. La plus-value est due à une facture de contrôle sécurité non prévue dans le devis initial.

En accord avec la Communauté de Communes du Haut Limousin, le plan de financement suivant est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE (à titre indicatif)
FEDER	3 803.00 €	10%
REGION LIMOUSIN	15 212.00 €	40%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN	9 507.50 €	25%
CONSEIL GENERAL HAUTE-VIENNE	9 507.50 €	25%
TOTAL prévisionnel initial de l'opération	38 030.00 €	100%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN	311.47 €	
TOTAL de la plus-value	311.47 €	
Coût TOTAL de l'opération	38 341.47 €	

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée au Syndicat mixte par la Communauté de communes du Haut Limousin.

Cette contribution financière est calculée à hauteur de 3% du montant réel des travaux avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'accepter le nouveau plan de financement relatif aux travaux situés sur la commune de Blanzac,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte s'y rapportant.**

Fait à Limoges, le 31 janvier 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

